



DÉFI SPORTIF  
**ALTERGO**

# Politique, règles et procédures

*Politics, regulations and procedures*

Défi sportif AlterGo 2025

## Table des matières

Païement.....	3
Annulation par le participant.....	4
Annulation par le Défi sportif AlterGo .....	4
Permis de voyage.....	5
Services médicaux .....	6
Hébergement.....	6
Transport .....	6
Chien d'assistance.....	7
Décharge .....	7
Conditions liées à la prise d'images et médias .....	7
Payment.....	8
Cancellation by participant .....	9
Cancellation by Défi sportif AlterGo .....	9
Travel permit.....	10
Medical services.....	11
Accommodation .....	11
Transportation.....	11
Assistance dog.....	12
Disclaimer .....	12
Terms and conditions related to the use of image and media.....	12

# Paiement

Le tarif régulier pour les inscriptions est en vigueur jusqu'à la date limite d'inscription, soit le 7 mars 2025. Le paiement doit être effectué au plus tard le 17 mars 2025. Par la suite, des frais de retard seront imposés.

Tout paiement doit être reçu par le Défi sportif AlterGo avant la date de la compétition du participant. Dans le cas contraire, le participant se verra refuser l'accès à la compétition.

Note : Les frais d'inscription sont en dollars canadiens pour tous les sports, sauf avis contraire. Les paiements doivent être effectués en devises canadiennes ou selon la devise établie sur la facture émise. Des frais administratifs de 35\$ seront facturés pour tout remboursement dû à une erreur de devises de la part des participants.

## Moyen de paiements acceptés

- Virement interac
- Paiement par dépôt direct
- Transfert bancaire (pour les compétitions internationales)
- Chèque

## Taxes et services

Les taxes et services sont inclus dans les frais d'inscription, selon les lois et règlements en vigueur au Québec (taxes fédérales, provinciales et municipales : et cela lorsqu'elles sont applicables).

## Chèques sans provision

Des frais de 20 \$ seront facturés pour tout chèque sans provision.

## Frais de retard

Des frais de retard seront imposés pour une inscription après la date limite (7 mars 2025), ainsi que pour un paiement qui est reçu après le 17 mars 2025, tel qu'inscrit sur l'invitation d'inscription.

Un montant équivalent à 50% des frais d'inscription sera ajouté pour tout paiement non reçu une semaine avant le début de l'événement soit le 18 avril 2025.

## Annulation par le participant

Un individu qui se voit dans l'obligation d'annuler sa participation au Défi sportif AlterGo doit en aviser les coordonnateurs à la programmation sportive par écrit

### Frais pour annulation :

- Annulation par écrit 21 jours avant le début de l'événement (4 avril 2025): la totalité des frais sera remboursée – notez toutefois que pour tout paiement effectué par transfert bancaire international, des frais de 35\$ seront déduits du remboursement;
- Annulation par écrit moins de 21 jours avant le début de l'événement : des frais d'administration équivalant à 25 % du montant total de la facture seront dus;
- Annulation par écrit 7 jours avant le début de l'événement (18 avril 2025) : aucun remboursement ne sera accordé.

### Méthode de remboursement :

Veuillez noter que les remboursements seront effectués seulement après la fin de l'événement, et ce, au plus tard 60 jours suivant celui-ci.

Tout remboursement sera effectué de la même méthode que le paiement reçu (ex. remboursement par chèque si paiement par chèque).

## Annulation par le Défi sportif AlterGo

Le Défi sportif AlterGo remboursera la totalité des frais au participant dans l'un des 2 cas suivants :

- Annulation d'une compétition ou d'une catégorie par l'organisation;
- Changement majeur à l'horaire des compétitions ou aux services aux athlètes contraignant une équipe ou un athlète à annuler son inscription.

# Permis de voyage

Le Défi sportif AlterGo fournit des lettres d'invitation pour les demandes de visa, sur demande.

Tout participant qui réserve un forfait avec le Défi sportif AlterGo et qui est toujours en attente de son visa 21 jours avant le début de l'événement (4 avril 2025) devra effectuer un dépôt du montant de 25% du total de sa facture afin de conserver la réservation des chambres d'hôtel. Dans l'éventualité où le dépôt n'est pas effectué, la réservation à l'hôtel sera annulée et le Défi sportif AlterGo ne pourra garantir la disponibilité lors de l'événement. En cas de non-obtention du visa, le dépôt ne sera pas remboursé.

L'organisation du Défi sportif AlterGo se réserve le droit de facturer des frais administratifs pour l'émission de lettre d'invitation à des fins de demandes de visa par les pays.

Les frais sont les suivants :

- 50\$ CAD : Sport individuel
- 100\$ CAD : Sport d'équipe

Les frais doivent être payés et reçus par le Défi sportif AlterGo AVANT que la lettre ne soit émise.

Les paiements peuvent se faire par dépôt direct ou par virement interac.

Les frais administratifs payés pour l'émission de la lettre seront déduits à 100% des frais d'inscription des athlètes concernés.

Dans le cas où la demande de visa serait refusée, les frais administratifs payés pourront être remboursés sur présentation d'une preuve de refus de visa.

## Services médicaux

Une équipe de premiers soins est disponible pour répondre aux situations d'urgence durant le Défi sportif AlterGo. Tous autres frais liés à des soins ou besoins médicaux sont sous la responsabilité du participant (ex. transport en ambulance, réparation de prothèse, médicaments). Nous suggérons fortement aux participants de se prévaloir d'une assurance complète.

## Hébergement

Tout participant doit se conformer aux règles et règlements en vigueur dans les hôtels hôtes. Tout ce qui n'est pas inclus dans le forfait doit être défrayé par le participant (nourriture, breuvage, service aux chambres, nettoyage, etc.).

Après le 21 mars 2025, les réservations de forfait seront conditionnelles à la disponibilité des chambres. Si nous n'avons pas reçu le paiement le 21 mars 2025, les forfaits seront annulés et les chambres réservées seront libérées.

## Transport

Le transport à/de l'aéroport/gare de train ou d'autobus, ainsi qu'entre l'hôtel et le site de compétition est pris en charge par l'organisation pour les participants qui résident à l'un des hôtels officiels du Défi sportif AlterGo – veuillez noter que des frais s'appliquent pour les participants qui n'ont pas de forfait. Le participant doit remplir le formulaire de demande de transport avant la date limite (4 avril 2025), sans quoi le transport devra être organisé par ses propres moyens et à ses frais. Le service de transport est offert par le Défi sportif AlterGo entre 6 h et 23 h. En dehors de ces heures, des frais supplémentaires pourraient être chargés aux participants pour les transporter.

**Coût :** Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés pour les participants qui se sont procuré le forfait tout inclus. Des frais de 75 \$ par personne pour la durée de leur séjour s'appliqueront pour les participants qui n'ont pas le forfait tout inclus. Les personnes suivantes ont droit au transport : athlètes, entraîneurs, accompagnateurs, officiels. Pour des raisons d'assurance, famille et amis ne peuvent avoir accès au transport.

## Chien d'assistance

Si vous avez un chien d'assistance, veuillez-vous assurer d'avoir tous les certificats et documents en règles. Ils se pourraient que ceux-ci vous soient demandés sur le site de compétition ou sur le lieu d'hébergement.

## Décharge

En s'inscrivant au Défi sportif AlterGo, le participant dégage l'organisation, ses employés, bénévoles, représentants, partenaires et commanditaires, ainsi que toute personne liée à l'événement, de toutes responsabilités en cas de blessures, de dommages, de pertes ou de vol.

## Conditions liées à la prise d'images et médias

Le Défi sportif AlterGo est un événement public et des photos/vidéos peuvent être prises en tout temps pour diffusion publique.

En participant au Défi sportif AlterGo, un individu autorise l'organisation, et ses partenaires, à utiliser les images prises de lui à des fins promotionnelles ou médiatiques, et ce, sans rémunération ni droit d'utilisation. Ce droit d'utilisation des photos et vidéos est irrévocable, non exclusif, incessible, sans limites territoriales, pour une durée illimitée et couvre tous les supports connus et inconnus à ce jour.

# Payment

The regular fee for registration is applicable until the registration deadline on March 7<sup>th</sup>, 2025. Payments must be made no later than three weeks after the registration deadline (March 17<sup>th</sup>, 2025). Afterwards, late fees will apply.

All payments must be received before the start of the competition; otherwise, the participant will not be allowed to participate in the competition.

Note: Registration fees are in Canadian Dollars, unless otherwise stated. Payments must be made in Canadian Dollars or in the currency specified in the invoice. A 35\$ administration fee will be charged to the participant if a reimbursement is made due to an inaccurate payment amount in another currency.

## Methods of payment accepted

- Interac e-transfer
- Direct payment
- Bank transfer (for international competitions only)
- Credit card (VISA) (for invoice less than 250\$)
- Check

## Taxes and services

Taxes and services are included in the registration fee according to federal, provincial and municipal rules and regulations (if applicable).

## Non-sufficient funds checks

Fee of \$20 will be charged for all non-sufficient funds checks.

## Late fees

Late fees will be charged for all registrations completed after the registration deadline (March 7<sup>th</sup>, 2025), and for payments received after March 17<sup>th</sup>, 2025, as written in the invitation document.

For all payments received after April 18<sup>th</sup>, 2025, there will be a 50% penalty fee added to the regular fee.

# Cancellation by participant

An individual who is obliged to cancel his or her participation at the Défi sportif AlterGo must notify the sports coordinators in writing.

## **Cancellation fees:**

- Written cancellation received 21 days before the first day of the event (April 4<sup>th</sup>, 2025); total amount will be reimbursed.
- Written cancellation received less than 21 days before the first day of the event; administration fees of 25% will be charged.
- Written cancellation received 7 days before the first day of the event (April 18<sup>th</sup>, 2025); no reimbursement will be made.

## **Method of reimbursement**

Please note that all reimbursements will be made only after the end of the event (within a 60-day period).

Reimbursement will be made using the same method as the payment (i.e.: reimbursement by check if payment by check).

# Cancellation by Défi sportif AlterGo

Défi sportif AlterGo will reimburse the total amount of fees to the participants in the following two cases:

- Cancellation of a competition or category of a sport by the organization;
- Major schedule change brought to the sport competition schedule or athletes services obliging a team or an athlete to cancel his registration.

# Travel permit

Défi sportif AlterGo provides invitation letters for visa applications, on demand.

All participants who reserved a package with Défi sportif AlterGo and are still waiting for the approval of a visa 1 month prior to the start of the event (April 4<sup>th</sup>, 2025) must make a deposit in the amount of 25% or pay the total amount of the invoice in order to keep the hotel room reservation. In the event that this deposit is not made, all room reservations will be cancelled and Défi sportif AlterGo will not be able to guarantee room availability during the event. It should be noted that if the participant is unable to obtain a visa, the deposit will not be reimbursed.

Défi sportif AlterGo organisation reserves the right to charge an administration fee for an invitation letter asked by countries for visa demands.

The fees are:

- \$ 50 CAD: Individual sport
- \$ 100 CAD: Team Sport

The fees must be paid and received by the Défi sportif AlterGo **BEFORE** the letter is issued.

Payments can be done by direct payment or e-transfer.

The administrative fee paid for the letter will be 100% deducted from the registration fee of the athletes.

In cases where the visa application is refused, administrative fees paid will be refunded upon presentation of visa refusal proof.

## Medical services

First aid services are available on competition venues to respond to medical emergencies during Défi sportif AlterGo. All other fees related to medical needs are the responsibility of the participant. (i.e.: ambulance transportation, prosthesis repair, medication). We strongly suggest that participants take out an insurance policy.

## Accommodation

All participants must comply with the rules and regulations in place at the official hotels. Anything not included in the package must be paid by the participant (meals, beverages, room service, cleaning).

After March 21<sup>st</sup>, 2025, package reservations will only be accepted if available. If a payment for a reserved package is not made before March 21<sup>st</sup>, 2025, rooms will be canceled.

## Transportation

Transportation to/from the airport/train, bus station and between the hotel and the competition venue for the participants staying at one of the official hotels of Défi sportif AlterGo – please note that fees apply for participants who have not purchased a package. Every participant must complete the transportation request form before the deadline (April 4<sup>th</sup>, 2025); otherwise, participants will have to organize their own transportation at their own expense. The transportation service is offered between 6:00 AM and 11:00 PM. No transportation will be offered outside these hours; participants must make their own arrangements.

**Cost:** No additional fees will be charged to participants who have purchased all-included packages. A fee of \$75 per person for the duration of their stay will apply for participants who have not purchased packages. Friends and family cannot get the transportation as per liability issues.

## Assistance dog

If you have an assistance dog, please make sure that you have all the certification and documents in good standing. These could be asked at any time at the competition venue and the hotel.

## Disclaimer

By registering for the Défi sportif AlterGo, the participant releases the organization, its employees, volunteers, officials, sponsors, partners and any person related to the event of all liability for injury, damages, loss or theft.

## Terms and conditions related to the use of image and media

The Défi sportif AlterGo is a public event and photos/videos can be taken at any time for public release.

By participating in the Défi sportif AlterGo, an individual authorizes the organization, and its partners, to use all images taken during the event for promotional or media purposes, without compensation or right of use. This right to use photos and videos is irrevocable, non-exclusive, non-transferable, without territorial limits, for an unlimited period and covers all known and unknown media to date.

## Défi sportif AlterGo

525, rue Dominion, Bureau 340  
Montréal, Québec H3J 2B4

514-933-2739

[www.defisportif.com](http://www.defisportif.com)

[info@altergo.ca](mailto:info@altergo.ca)